



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 mai 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

#### Quatrième session

New York, 6-8 août 2014

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Élaboration d'une déclaration de principes

#### commune sur la gestion de l'information géospatiale

### Élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale

#### Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport élaboré par le groupe de travail chargé de l'élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale, qui est disponible uniquement dans la langue de l'original sur le site Web du Comité d'experts ([http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html)). Le Comité est invité à prendre connaissance du rapport, à commenter le projet de déclaration de principes commune et à exprimer son point de vue sur les mesures que les entités chargées de la gestion de l'information géospatiale devront prendre pour entériner, adopter et appliquer cette déclaration.

#### Synthèse du rapport

À sa troisième session tenue en juillet 2013, dans sa décision 3/108, le Comité d'experts a pris note du rapport sur l'élaboration d'une déclaration de principes commune sur la gestion de l'information géospatiale. Encouragé par la considération accordée à la question depuis sa deuxième session et conscient qu'il importait d'établir des principes communs régissant la gestion de l'information géospatiale, il a invité le Secrétariat à élaborer, en collaboration avec des représentants d'un petit groupe d'États Membres comprenant notamment des statisticiens, la version préliminaire d'un ensemble de principes communs et à lui faire rapport à ce sujet.

---

\* E/C.20/2014/1.



Le rapport élaboré par le groupe de travail décrit la création de cette entité et les démarches de consultation et de délibération qu'elle a effectuées auprès des États Membres et des experts afin de réviser et de parfaire les principes. Une version préliminaire de la déclaration de principes commune y est présentée au Comité d'experts pour examen.

---